

## RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

### Recension de l'ouvrage

Poullet, Yves

*Published in:*  
Droit de l'informatique

*Publication date:*  
1985

*Document Version*  
le PDF de l'éditeur

#### [Link to publication](#)

*Citation for pulished version (HARVARD):*

Poullet, Y 1985, 'Recension de l'ouvrage: "The data protection act 1984 : a guide to the new legislation"', *Droit de l'informatique*, numéro 2, pp. 47.

#### General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

#### Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.



(structures arborescentes), sans remplacer cependant les banques de données classiques puisqu'il ne permet pas de recherches détaillées mais seulement un rapide tour d'horizon;

— un service d'actualités juridiques (Sydoni Flash) pour lequel le service vidéotex est mieux adapté que les systèmes traditionnels (mises à jour rapides, dépêches brèves, volume total léger).

Le second point abordé est celui du serveur de vidéotex. Après une description du serveur Semitel, son équipement technique (matériel, logiciel), son fonctionnement et son mode de consultation, l'ouvrage présente brièvement trois exemples de services ouverts au grand public dans toute la France, en matière de tourisme, banque et journal télématique.

Il rappelle ensuite les fonctions d'un serveur télématique et les différents types de relations qu'il peut avoir avec les producteurs, et propose ensuite des critères permettant de choisir entre un serveur interne et un serveur partagé, en prenant le soin de préciser que les circonstances de fait seront déterminantes en dernier lieu. Parmi les critères retenus, on notera le type de service proposé, le budget envisagé, les techniques de commercialisation et de gestion, ... Trois exemples typiques et la solution qui leur est apportée montrent la mise en œuvre de ces critères.

Enfin la dernière partie est consacrée au coût du développement des banques de données sur vidéotex.

Il s'agit en premier lieu des différents frais que le producteur de bases de données doit prévoir pour ce développement (frais d'investissement, coût de stockage, de commercialisation, ... et évaluation approximative de chacun d'eux).

Mais l'exposé aborde également la question du prix que l'utilisateur devra payer pour accéder aux banques de données, et fournit une description détaillée et une évaluation des divers frais que celui-ci devra déboursier (investissements en matériel, frais de consultation et de connexion). De l'étude de la rentabilité des banques de données et du marché potentiel du vidéotex, il ressort que des outils de consultation de bonne qualité existent et que le développement de produits adaptés au vidéotex, rapidement mis à jour et de consultation aisée, devrait faire progresser le marché. Mais le plus important est que les utilisateurs trouvent un intérêt à consulter ces banques de données, et c'est aux producteurs à les développer dans ce sens.

Cet ouvrage, extrêmement agréable à lire, est le premier consacré aux banques de données accessibles par vidéotex, ce qui est toujours périlleux. A son avantage, on doit signaler que les aspects techniques sont très clairement expliqués (ce qu'apprécieraient tous les juristes) et qu'un grand nombre de points d'importance pratique sont abordés. L'ouvrage propose déjà '... quelques éléments de réponse, quelques conseils, et enfin quelques pistes de réflexion à approfondir', selon les propres termes de Monsieur DURAND, Président du G.F.P.B.B.D.

Très utile, le texte des débats qui figure après chaque exposé reflète les préoccupations de la pratique, et indique la direction que prendra le débat dans l'avenir. En somme, si cet ouvrage n'est pas complet (il n'a pas la prétention de

l'être) et bien qu'il soit volontairement limité à la France, il aborde les points les plus importants et fournit une présentation claire de la situation actuelle dans ce domaine.

S. SCHAFF

**STERLING, J.A.L., *The Data Protection Act 1984 — A Guide to the new Legislation***

(CCH Ed. Ltd, Bicester, 1984, 248 p., ISBN 08-63-25018-1, £ 16.50)

Le 12 juillet 1984, était promulgué le Data Protection Act (D.P.A.). Le Royaume Uni rejoignait par là le clan bien fourni des pays occidentaux ayant réglementé l'usage des ordinateurs pour une meilleure protection de nos libertés.

La particularité de la loi anglaise est d'être une réglementation technique et essentiellement procédurale. Les 43 sections du D.P.A. décrivent essentiellement les procédures de déclaration et de contrôle des 'Data Users' and 'Computer Bureaux' et les droits d'accès des individus ainsi que les exceptions généralement admises (sécurité nationale, institutions de la sécurité sociale, etc.).

La loi reprend en outre en 'Schedules', ce qui est l'essentiel, à savoir, d'une part, les 'Data Protection Principles', singulièrement proches dans leur conception et rédaction des principes de la Convention du Conseil de l'Europe du 28 janvier 1981, à savoir, d'autre part, la création et le fonctionnement du 'Data Protection Registrar' et du 'Data Protection Tribunal' spécialement institués par la loi.

L'ouvrage recensé est le premier commentaire publié sur la législation anglaise. Son auteur est un praticien, Barrister, et l'objectif de l'ouvrage n'est pas théorique mais essentiellement fonctionnel, décrivant concrètement la signification de la loi pour les personnes appelées à l'appliquer (cf. en particulier l'annexe 'Preparing for the Act's Implementation').

La présentation est claire à la fois dans le contenu et la forme. Chaque chapitre est divisé en une multitude de paragraphes résumés chaque fois par un mot clé, cette technique permet une lecture rapide et de nombreux renvois de paragraphe à paragraphe. Le plan est logique. La première partie situe la D.P.A. dans un contexte à la fois international et historique (The United Kingdom Background, p. ex.: Lindop Stage). La seconde partie est l'analyse de la législation. On notera tout l'intérêt des définitions anglaises pour les législateurs étrangers (par exemple: qu'est ce qu'une 'Personal Data?'). Le système anglais de la déclaration et la compétence de l'Administration du 'Registrar' (Registration) sont originaux (chapitres 7 et 8). Enfin, on note (chapitre 9), l'instauration d'un tribunal spécial chargé de veiller à l'application de la loi, plus particulièrement des litiges nés de l'exercice par le 'Registrar' de ses pouvoirs.

Enfin, l'ouvrage est complété par les textes législatifs applicables au Royaume-Uni: le D.P.A. et la convention du Conseil de l'Europe, par une bibliographie et deux index (un par mot-clé, un suivant le découpage de la loi).

Y. POULLET